|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Groupe Eolien de la conférence bretonne de la transition énergétique***  ***Binôme #2*** | | ***« Acteurs clefs / leviers » auditionné***  ***Thème(s) dans le(s)quels le groupe identifie la structure comme levier : 2***  ***Nom de structure : Communauté de communes de Vitré***  ***Nom(s) des (de la) personne(s) : Nathalie CLOUET***  ***Fonction au sein de la structure : Vice-Présidente en charge de l’énergie et du développement durable et Maire de Bais***  ***Date : 13 /06/ 2017*** |
| **Questions générales transversales pour valider et/ou compléter la mise à jour du contexte (freins/leviers)** | | |
| **Q1** | Que pensez-vous du développement de l’éolien en Bretagne ?  Réponse :  Malgré l’engagement des territoires, Vitré Communauté étant par ailleurs très engagé au travers de son plan climat et son schéma de développement de l’éolien, les projets restent trop longs à mettre en œuvre (7 ans en moyenne sur les 2 parcs en activité dans la comcom) ; en conséquence il semble difficile sur ce rythme de tenir les objectifs régionaux et locaux (pour Vitré Communauté : actuellement 10% des consommations couvertes par les ENR largement tiré par l’éolien pour un objectif à 2020 de 23%). Pour atteindre leur objectif et « apporter leur pierre à l’édifice », ils souhaitent développer de nouveaux parcs éoliens sur leur territoire.  Et développer leurs propres parcs, pour se réapproprier la problématique énergétique et décider de l’aménagement de leur territoire (ce qu’apportaient avant les ZDE). | |
| **Q2** | Avez-vous identifié des freins au développement de nouveaux parcs éolien ? des leviers ?  Réponse :  Frein observés :   * Projets trop longs, interminables sur le plan politique * Manque de concertation préalable avec Vitré Com. dans les processus d’élaboration des projets (projets découverts a posteriori) * Problème d’acceptabilité des riverains * Enquêtes publiques trop tardives * Fiscalité peu attractive pour les communes d’accueil * Opposition difficile à porter par les mairies * Absence de dimension collective pour les accords fonciers, ce qui crée des jalousies entre propriétaires terriens * Couloir RTBA qui grève près de 40% du territoire, dont les sites les plus intéressants   Leviers :   * Revenir à une logique de planification locale : réalisation d’une pré-étude et identification de sites propices à l’éolien (stratégie ZDE) * A l’issue de la pré-étude, définition de lieux d’implantation précis, commune par commune, selon la volonté des mairies * Formation des maires qui le souhaitent (2 x 1/2j), leur permettant ainsi de devenir acteur du projet. Objectif : comprendre la réglementation, l’économie d’un projet et le rôle des différents acteurs. * Concertation en plusieurs phases : dans un premier temps avec les seuls acteurs et habitants de la zone concernée (dans un périmètre de 2km autour du projet ?), puis au sein du conseil communal puis plus largement ensuite en réunion publique. L’information doit venir d’abord du territoire auprès des habitants concernés directement et non en commençant par des réunions publiques. * Inutile de convaincre des opposants, bien souvent extérieurs au territoire (retour d’expérience des 2 parcs), mais un rééquilibrage est possible par une montée en connaissance/compétences des enjeux par le maire et des équipes d’appui (ingénierie territoriale et conseil de développement le cas échéant). * Vitré Com. redistribue 60% de l’IFER qu’elle touche aux communes qui accueillent les éoliennes * Répartition des revenus fonciers sous forme de zonage éolien * Participation financière de Vitré Com. dans les éoliennes et proposition de participation citoyenne | |
| **Q3** | Quelle sera, selon vous, la place de l’éolien sur le territoire breton de demain ?  Réponse :  C’est un acquis pour Vitré Communauté que l’éolien est le premier facteur d’atténuation du changement climatique par le développement des ENR, le premier potentiel mobilisable étant l’éolien. Il s’agit également d’une opportunité pour le territoire d’en faire une brique importante à son niveau pour contribuer à l’effort collectif des engagements nationaux et internationaux de la COP. C’est aussi une opportunité économique, qui permet de réinvestir les bénéfices dans des actions de MDE. | |
| **Réactions par rapport aux actions d’ores et déjà identifiés par le groupe éolien** | | |
| **Q4** | Quel regard portez-vous sur la planification de l’éolien ? Quelle vous semble être l’échelle la plus appropriée pour une éventuelle planification ?  Réponse :  Bien que la commune et le Maire soient en première ligne pour accompagner l’émergence, et dans la durée, un projet éolien, l’échelle de l’EPCI est la bonne en matière d’appropriation du territoire de l’aménagement de l’éolien. C’est aussi la bonne échelle de partage des ressources d’appui des communes, en premier lieu de l’ingénierie énergétique territoriale, cheville ouvrière indispensable pour les élus et en interface des AMO comme « sites à watt » ou « taranis ». C’est enfin l’échelle de redistribution des richesses associées au développement éolien, en l’occurrence aujourd’hui des recettes fiscales (via fonds de concours, attribution de compensation et DSC).  C’est au territoire de définir son projet de déploiement éolien, et plus particulièrement à la commune d’accueil d’un projet de parc, d’en fixer les points de vigilance, attentes et conditions particulières au sein de l’EPCI. Le Maire joue pleinement le rôle de médiateur de projet s’il maitrise la conduite de l’aménagement et les phases de concertation. | |
| **Q5** | Quelle regard portez-vous que le principe de faciliter les acquisitions foncières et notamment le rôle des collectivités locales ?  Réponse :  L’acquisition foncière par une collectivité ou un porteur privé d’un bâtiment en ruine/inhabité permettant de débloquer une option d’implantation d’un parc, et la mise à disposition du patrimoine communale/intercommunale pour faciliter l’implantation de projets, sont des actions jugées intéressantes mais sans objet actuellement pour vitré Communauté (pas de besoin identifié à ce stade compte tenu de l’espace encore disponible pour 3 à 4 autres projets sur la base des anciennes ZDE) | |
| **Q6** | Selon vous, quels outils vous seraient utiles pour votre collectivité et d’une manière générale utiles pour toute collectivité afin de facilité un projet éolien avant son arrivée puis dans la durée, par ex. des « kits pour élus » (guide / support / film /…) ou autres ? qu’attendriez-vous concrètement en termes de fonctionnalités de ces outils ?  Réponse :  La formation des élus et des acteurs locaux aux mécanismes et enjeux autour d’un projet de parc éolien est une action importante dans les politiques énergétiques de Vitré Communauté. De tels outils sont indispensables et une question est posée sur la possibilité d’aider / soutenir financièrement ou matériellement sur ce volet. | |
| **Projection de la place et de l’engagement de la structure auditionnée dans le future pour un éolien raisonné** | | |
| **Q7** | Si les actions suivantes étaient retenues dans la Feuille de route, quelle pourrait être la place et l’engagement de votre structure dans ces actions ?  *- Etudier les enquêtes publiques à problème*  *- Etudier l’histoire énergétique des territoires (élus/habitants)*  *- Faire réfléchir localement sur l’énergie*  Réponse :  Concernant les actions relatives à la fiscalité, ce n’est pas forcément un levier important pour Vitré Communauté compte tenu du faible poids dans les budgets intercommunaux et de la logique déjà acquise de redistribution aux communes concernées par l’éolien (60% des 70% perçus par l’IFER est reversé à la Commune puis dégressivement). Les réflexions se portent désormais d’avantage sur la recherche de solutions d’investissements directs dans les projets et de retour au territoire notamment d’une partie des recettes d’exploitations de parcs.  Les enquêtes publiques sont trop tardives dans le processus d’aménagement éolien, Vitré Communauté favorable à un partage d’expériences des autres enquêtes publiques en Bretagne.  Même si incontournable dans les éléments de contexte, l’’intégration de la démarche de concertation préalable, de la vulgarisation des enjeux énergétiques et l’histoire énergétique du territoire n’est pas jugé essentielle, il s’agit plutôt d’être précis auprés des habitant sur les implications et la mécanique d’un projet éolien.  Lorsqu’il s’agit d’acculturation des élus locaux sur l’opportunité d’appuyer ou porter un projet de parc, par exemple il peut s’agir d’acculturer rapidement sur les tenant et aboutissant et d’être exhaustif et transparence sur les différents modèles de gouvernances possibles du parc (cite « public » / « privé » / « participatif-citoyen »). | |
| **Q8** | Seriez-vous d’accord pour apparaitre comme acteur d’une action retenue dans la Feuille de route ? si oui, comment, quand et sous quelles conditions ?  Réponse :  Ok pour témoignages exemplaires éventuels auprès des autres collectivités  Ok pour apparaitre comme contributeur à l’exercice de Feuille de route et participer aux avis préalables. | |